



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

### Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME  
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI  
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

*Arrivée de Monsieur Joseph COSENTINO à 18h15*

### **4/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

**Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Après avoir proposé au conseil municipal de voter le Compte de gestion, établi par le comptable public, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le compte administratif de l'exercice écoulé.

Le compte administratif relate les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit de tirer le bilan financier de l'année précédente.

Le compte administratif permet de constater que les opérations prévues au budget primitif, au budget supplémentaire et aux différentes décisions modificatives, ont été engagées dans le respect des enveloppes budgétaires qui leur ont été attribuées.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget principal se résume ainsi :

- **Section de fonctionnement – solde excédentaire de : 1 384 284,84 €**

- **Section d'investissement – solde excédentaire de : 3 207 810,34 €**

Résultat auquel il convient d'ajouter, en section d'investissement, les restes à réaliser constitués des dépenses financièrement et juridiquement engagées mais non encore constatées à la clôture de l'exercice, ainsi que des recettes certaines non encaissées, qui s'élèvent :

- **en dépenses à la somme de : 132 545,39 €**

- **en recettes à la somme de : 15 000,00 €**

Corrigé de ces montants, le résultat définitif de clôture de l'exercice est le suivant :

- **Section de fonctionnement – solde excédentaire de : 1 384 284,84 €**

- **Section d'investissement – solde excédentaire de : 3 090 264,95 €**

Soit un solde excédentaire global de :

**4 474 549,79 €**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **A – DEPENSES :**

Les prévisions votées pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 902 965,86€, le montant des réalisations constatées s'établit à 10 056 962,14 €.

- ainsi, les **dépenses à caractère général**, qui concernent les fournitures, les frais de télécommunication, l'énergie, l'eau, les assurances, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, l'entretien du matériel... ont été réalisées pour **1 708 985,62 €** contre **2 095 611,00 €** de dépenses prévues.
- Les Charges de gestion courante, qui couvrent principalement les participations obligatoires aux organismes publics et aux établissements de coopération intercommunale, le contingent au service d'incendie et de secours, les subventions aux établissements de droit public (C.C.A.S...), les subventions aux diverses

associations,.... Sont en retrait par rapport aux prévisions initiales **1 325 350,10 €** contre **1 417 950 €** prévues.

- Les charges financières s'élèvent à **395 924,83 €**
- Les charges de personnel présentent un solde disponible de 219 739 € soit **6 248 045,97 €** réalisés contre **6 467 785 €** prévus,
- Le chapitre atténuation de charge (014), d'un montant de réalisation de **354 456,18 €**, auquel il faut ajouter 134 380,02 € de rattachement, concerne :
  - o Attribution de compensation négative annuelle : 269 210,04 €
  - o Fonds de péréquation (FPIC) : 57 015,00 €
  - o Prélèvement au titre de la loi SRU : 162 611,16 €

## **B – RECETTES :**

Les recettes réelles de fonctionnement concernant la gestion des services communaux s'élèvent à **14 925 210,02 €** pour **11 073 246 €** prévus.

- Le produit de la fiscalité s'élève à **6 045 613 €**
- Le produit de la taxe sur les passagers **211 750 €**
- La taxe additionnelle aux droits de mutation diminue **1 257 199,25 €** (1.295.445,00 € en 2016)
- Perte de **156 632 €** sur la dotation de l'Etat (DGF) par rapport à 2016, soit **463 955 €** en 2017 (620 587 € en 2016, 831 924 € en 2015, 1.045.111 € en 2014, 1.280.175 € en 2013)
- Concernant les remboursements auprès d'organismes : **137 568 €** de la Métropole Nice Côte d'Azur pour un remboursement annuel d'emprunt, **236 162 €** du contrat enfance de la CAF
- Les revenus des immeubles s'élèvent à la somme de **491 363,55 €**
- Les produits exceptionnels sont à hauteur de **4 031 569,41 €**, dont 4 000 000 € de cessions de biens

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A – DEPENSES :**

Les dépenses réelles d'investissement constatées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à la somme de **1 574 751,48 €** parmi lesquelles on relève :

- le remboursement de la dette en capital pour **1 014 616,03 €**
- Les immobilisations incorporelles pour **51 033,70 €** (frais d'études)
- Les immobilisations corporelles pour **348 806,42 €**, dont :

- Appareil photo pour le service Communication
  - Plantation d'arbres au Clos de boules
  - Matériel informatique, migration serveur, remplacement réseau et wifi
  - Radios pour la Police municipale, bornes d'appel et révolvers
  - Remplacement climatisation dans la citadelle, travaux crèche et travaux divers
  - Réaménagement parking du Col
  - Camion benne
  - Mobilier self cantine
  - Vestiaires service Espaces verts....
- Les immobilisations en cours, c'est-à-dire les travaux, pour **69 224,98 €**, dont :
- Création self cantine
  - Réaménagement de l'auditorium
  - Réfection du sol souple des aires de jeux
  - Réfection des cours de tennis du Col

## **B – RECETTES :**

Les recettes réelles de la section d'investissement ont été constatées à hauteur de **4 510 043,41 €**.

- 4 403 560,41 € de cessions d'immobilisations corporelles
- 106 483,00 € de FCTVA

Elle leur demande de bien vouloir statuer sur le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 5 absentions (Monsieur Richard CONTE, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Cédric CIRASA)**

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives